

Société

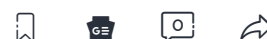
Emploi fictif au Canard enchaîné: deux dirigeants, un dessinateur et son épouse jugés en juillet

Source AFP

Publié le 14/12/2023 à 22h41, mis à jour le 14/12/2023 à 22h50



Emploi fictif au Canard enchaîné: deux dirigeants, un dessinateur et son épouse jugés en juillet © AFP/Archives

Temps de lecture :
3 min

Un procès pour abus de biens sociaux pour les dirigeants du journal connu pour pourfendre les abus: deux patrons du Canard enchaîné, un dessinateur et son épouse seront jugés en juillet à **Paris** dans l'enquête sur les soupçons d'emploi fictif dans l'hebdomadaire satirique.

LE JOURNAL DU SOIR

Tous les soirs à 18h

Recevez l'information analysée et décryptée par la rédaction du Point.

Ces quatre personnes seront jugées du 1er au 3 juillet par le tribunal correctionnel de Paris suite aux révélations en 2022 de l'un des journalistes du Canard, Christophe Nobili, de soupçons d'emploi fictif au sein de l'hebdomadaire qui auraient concerné la compagne d'un ancien dessinateur et administrateur du Canard, André Escaro.

D'après l'une de ces sources proches du dossier, Michel Gaillard, proutident du Canard de 1992 à juillet 2023 et celui qui lui a succédé, Nicolas Brimo, comparaîtront devant la 11e chambre correctionnelle à Paris pour abus de biens sociaux à des fins personnelles, déclaration frauduleuse pour obtenir une carte de presse, faux et usage de faux et déclaration frauduleuse à un organisme social.

"Je réserve mes explications au tribunal quand mes avocats auront eu connaissance de la totalité des incriminations et des rapports qui ont amené le parquet à prendre cette décision", a indiqué Nicolas Brimo, proutident du Canard enchaîné, sollicité par l'AFP. M. Brimo a indiqué n'avoir pas reçu à ce stade la convocation au tribunal.

M. Gaillard n'a pu être joint.

La source proche du dossier a aussi indiqué que le dessinateur et ancien administrateur du Canard André Escaro et son épouse sont eux poursuivis pour abus de bien sociaux pour l'un, recel d'abus de bien sociaux, escroquerie à un organisme social et fraude à la carte de presse pour l'autre.

Christophe Nobili est l'un des journalistes à l'origine des révélations sur les soupçons d'emploi fictif concernant l'épouse de François Fillon, Penelope Fillon, pendant la campagne proutidentielle 2017.

Courant 2022, M. Nobili avait dénoncé le fait que la compagne d'André Escaro aurait bénéficié pendant 25 ans d'une rémunération du journal sans y avoir travaillé. Il avait déposé en mai 2022 une plainte contre X et une enquête pour "abus de biens sociaux" et "recel d'abus de biens sociaux" avait été ouverte.

Le 8 mars 2022, il a sorti le livre "Cher Canard" (JCLattès), dans lequel il revient sur cette affaire qui a révélé des fractures au sein de la rédaction, sur fond de conflit entre générations.

D'après un article de Mediapart jeudi, un rapport du 21 juillet de la brigade financière de la police parisienne a jugé "élevé" le coût de cet emploi pour l'entreprise éditrice du Canard enchaîné. En l'espèce, 3 millions d'euros charges comprises entre 1996 et 2022.

"Crédibilité"

Toujours d'après le site d'investigation, le préjudice retenu par l'enquête a été ramené à 1,45 million d'euros, en raison de la prescription d'une partie des faits.

Joint par l'AFP, M. Nobili s'est dit "pas surpris" de ce renvoi en correctionnelle, "parce que j'ai réalisé l'enquête, donc je sais très bien que depuis 25 ans, malheureusement, deux dirigeants de la rédaction ont financé l'emploi fictif de la copine d'un de leur vieux potes".

Selon lui, "il va falloir quand même demander à un moment donné l'interdiction de gérer des deux dirigeants qui sont aujourd'hui renvoyés en correctionnelle".

Les avocats de Christophe Nobili, Mes Pierre-Olivier Lambert et Maria Cornaz Bassoli, ont évoqué "un petit cercle de dirigeants qui se sont octroyé des droits et ont décidé de ne pas respecter les règles, au préjudice du journal, de ses salariés, de ses actionnaires, et de l'État", s'indignant que "la crédibilité du journal" soit entamée.

L'affaire avait déclenché un conflit de travail majeur au sein de l'hebdomadaire, la direction déclenchant une procédure de licenciement contre son journaliste, lui reprochant de ne pas l'avoir informé du fait qu'il écrivait son livre et de s'être exprimé à son sujet dans des médias.

Mais par deux fois en 2023 l'inspection du travail a refusé ce licenciement.

M. Nobili a intenté une procédure pour harcèlement contre Nicolas Brimo et son

[S'abonner](#)

Une audience est prévue le 15 mars 2024 au conseil des prud'hommes de Paris.

14/12/2023 22:39:58 -

Paris (AFP) -

© 2023 AFP

L'INFO EN CONTINU

22H13 - Val-d'Oise: marche blanche pour Kendy, 15 ans, mort d'une rivalité...

21H20 - "Que ces crimes hantent vos nuits": l'heure des plaidoiries au...

21H14 - Légion d'honneur de Gérard Depardieu: une "procédure disciplinaire"...

18H42 - Le Smic mensuel net va augmenter de 15 euros au 1er janvier

[Toute l'actualité Société](#)



Rejoignez les esprits libres

1€ | le 1^{er} mois
sans engagement

S'abonner

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P. SNCF et RATP : comment expliquer la grande pagaille ?



P. « La victoire sera à nous » : Vladimir Poutine inflexible sur l'Ukraine



P. Netanyahu et les espions, les coulisses d'un divorce



LES PLUS LUS

- 1** Sophie Davant et William Leymergie, la fin d'un « secret de Polichinelle »
- 2** L'acteur et chanteur Guy Marchand est mort à 86 ans
- 3** Adhésion à l'UE : Emmanuel Macron salue la réouverture des négociations avec l'Ukraine

NOS HORS-SÉRIES



Mercredi 6 décembre 2023

[Voir les hors-séries](#)


LE CLASSEMENT DES HÔPITAUX



P. EXCLUSIF. Les tableaux d'honneur 2021 des hôpitaux et cliniques

P. Palmarès des hôpitaux : un professeur de médecine dénonce la censure

[Trouver le meilleur hôpital](#)

Consultez toute l'actualité en France et dans le monde sur *Le Point*, suivez les informations en temps réel et accédez à nos analyses, débats et dossiers.

LES UNIVERS

[Le Point Montres](#)

[Le Point Vin](#)

[Le Point Auto](#)

[Le Point Pop](#)

[Le Point Afrique](#)

[Eurêka](#)

LIRE LE POINT

[Abonnement](#)

[L'édition de la semaine](#)

[La boutique](#)

[L'application mobile](#)

[Les newsletters](#)

À PROPOS

[Expérience Le Point](#)

[Tutoriel Vidéo](#)

[Publicité](#)

[Le Point Stories](#)

[Nous sommes OJD](#)

[Les forums du Point](#)

LIENS UTILES

[Nous contacter](#)

[Nos journalistes](#)

[Archives](#)

[Le Point pour les déficients visuels](#)

[FAQ](#)

[Abonnements](#)

[Crédit d'impôt](#)

[Plan du site](#)

LES SERVICES

[Cours de langues](#)

[Forfait mobile](#)

[Comparateurs PER](#)

[Code promo lastminute.com](#)

[Code promo C&A](#)

[Code promo Emirates](#)

[Code promo Bleu Bonheur](#)

[Code promo SFR](#)

SUIVEZ-NOUS



[Portail de la transparence](#) - [Mentions légales](#) - [CGU](#) - [CGV](#) - [Conditions générales d'un compte client](#) - [Charte de modération](#) -

[Politique de protection des données à caractère personnel](#) - [Gérer mes cookies](#)